



Commune de BERTRANGE


AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que **la société COGETRAX RESEAUX ET CONSTRUCTIONS s.à.r.l.** a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la Marque KRAMER ALLRAD, type 346, n° de construction 346 01 0270 à Bertrange.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 15 mars 2023


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 15 mars 2023.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 15 mars 2023


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire